

## Convention portant sur l'administration électronique du contrat

entre

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (la « Financière Manuvie »)

et

\_\_\_\_\_ (le « titulaire de contrat »)

Objet : Contrat n° \_\_\_\_\_ (le « contrat »)

Attendu que la Financière Manuvie a créé un site Internet (le « site ») pour aider les titulaires de contrat d'assurance collective dans l'administration courante de leurs régimes;

Attendu que le titulaire de contrat a demandé à la Financière Manuvie de lui donner accès au site et considérant que la Financière Manuvie donne au titulaire de contrat accès au site, sous réserve des conditions énoncées ci-après, des promesses mutuelles énoncées dans la présente convention et de toute autre contrepartie de valeur, les parties conviennent de ce qui suit :

- a) La Financière Manuvie donne au titulaire de contrat accès au site à condition que ce dernier se conforme à la **Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques**, L.C. 2000, ch. 5 ou à toute autre loi la remplaçant et remplisse les obligations qui lui incombent. Ces obligations sont décrites dans les conditions d'utilisation du site (les « conditions »), lesquelles conditions se trouvent dans le site;
- b) Le titulaire de contrat doit communiquer par écrit à la Financière Manuvie le nom de la (des) personne(s) désignée(s) pour administrer le contrat (l'« administrateur de régime »). Si un nouvel administrateur de régime est désigné, le titulaire de contrat doit en informer la Financière Manuvie immédiatement;
- c) Le titulaire de contrat désigne l'administrateur de régime pour prendre connaissance des conditions en son nom. Il reconnaît être lié par l'acceptation des conditions du site (y compris l'acceptation de toute nouvelle condition) donnée par voie électronique par l'administrateur de régime. Une fois qu'elles sont acceptées, les conditions font partie de la présente convention;
- d) La présente convention prend automatiquement fin à la date de cessation du contrat, à moins d'avoir été résiliée avant cette date conformément aux conditions. Toutefois, dans l'un ou l'autre des cas, certaines des obligations du titulaire de contrat précisées dans les conditions demeurent en vigueur à la cessation de la présente convention;
- e) Le site est réputé être utilisé en Ontario. Par conséquent, les lois de cette province et les lois fédérales du Canada, selon le cas, régissent l'utilisation du site et l'interprétation de la présente convention.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

### Titulaire de contrat ou signataire autorisé

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

Envoyez les formulaires dûment remplis à l'adresse suivante :  
Inscription au site Internet  
Assurance collective Financière Manuvie  
380 Weber Street North, P.O. Box 1650  
Waterloo (Ontario) N2J 4V7

Admin Use Only:	SecureServe	
New MLI HP	MLAC GIS 1	MLI Gipsy
MLAC GIS 3.0	MLI VO	MLAC GIS 3.1